



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITE



Le Directeur

Le Directeur de l'INAO

à

Monsieur le Préfet du Gard  
Hôtel de la Préfecture  
10, Avenue Feuchères  
30045 NIMES CEDEX 9

*A l'attention du Bureau des procédures environnementales*

Avignon, le 15/04/2016

N/Réf. : FM/MJR 2016 - 1  
Objet Dossier suivi par : Florence MORALES  
Téléphone : 04 90 86 57 15  
Mail : f.morales@inao.gouv.fr

V/Réf. : Affaire suivie par Mme LAMBERT

**OBJET: Installation Classée pour la protection de l'environnement - Carrières.  
Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière de molasses calcaires sur le territoire des communes de VERS PONT DU GARD au lieu-dit "Coste Belle" et de CASTILLON DU GARD au lieu-dit "Les Escaravassons", présentée par la Société CARRIERES DE PROVENCE - GROUPE FIGUIERE**

Par courrier du 20 janvier 2016, vous nous avez transmis pour avis le dossier concernant le dossier de demande d'autorisation concernant la carrière citée en objet.

Les communes de **VERS PONT DU GARD** et **CASTILLON DU GARD** appartiennent à l'aire AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) :

- AOC COTES DU RHONE
- AOC COTES DU RHONE VILLAGES
- AOC HUILE D OLIVE DE NIMES
- AOC OLIVE DE NIMES
- AOC PELARDON

et aux aires d'IGP (Indication Géographique Protégée) :

- IGP COTEAUX DU PONT DU GARD
- IGP GARD
- IGP PAYS D OC
- IGP MIEL DE PROVENCE
- IGP VOLAILLES DU LANGUEDOC

.../...

Les aires d'appellations viticoles ont également donné lieu à une délimitation parcellaire au niveau cadastral. Le projet se situe en-dehors des AOC viticoles précitées.

Par ailleurs s'agissant d'un renouvellement d'exploiter sans consommation supplémentaire d'espace agricole et en l'absence d'impact particulier connu à ce jour sur les Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine produits à proximité, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce dossier.

**Pour le Directeur  
et par délégation,**

**Pascal LAVILLE**

Copie : DDTM Gard